



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 JUN 2016**  
**COMMUNE DE BANNEGON**

**Nombre de Conseillers :**

**Date de la convocation :** 26 mai 2016

En exercice                    10  
Présents                        10

L'an deux mil seize, le neuf juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN, Maire.

**Présents :** Claude DESOBLIN, Philippe ANDRE, Jérôme BILBEAU, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Madeleine MALIN, Valérie CAMPOS, Serge MORAT, Michel RAMEAU, Bénédicte BONNET.

**Absent(s) excusé(s) :** NEANT

**Pouvoir de :** NEANT

**Secrétaire :** Jérôme BILBEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu précédent.

**ORDRE DU JOUR**

**Mise en place du Conseil en Energie Partagé (SDE18)**

**01-090616**

**Objet : Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>)

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDE 18, la collectivité de Bannegon souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2014-62 du 16 décembre 2014 du comité syndical, le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence énergie, approuvé par délibération n° 2014-59 du 16 décembre 2014 du comité syndical, la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITE:

- ☞ de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans, moyennant 0.60€ par habitant.
- ☞ d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Le maire rappelle que le Conseil départemental va apporter une subvention, au titre d'un contrat d'opération, pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle des fêtes.

Cette intervention départementale sera à hauteur de 75 768,75 €. Ce projet a été proposé à la commission permanente du 23 mai. Pour valider ce projet de contrat, le maire doit signer une convention avec le conseil Départemental. Après avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité, donne tout pouvoir au maire pour signer le contrat et solliciter le versement de la subvention.

**Soutien aux jeux olympiques de Paris****02-090616**

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bannegon est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Bannegon souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**Vente de peupliers**

Les peupliers des Alandes, la Rochelle ont été mis en vente. La valeur brute du lot est estimée à 20 000€ (Signature du prix de retrait entre 19100 et 19500€ avec Unisylva).

**Devis pour tapis entrée, livre du souvenir, illuminations**

Le maire présente différents devis concernant :

- Les tapis à l'entrée de la mairie / société SEDI pour un montant HT de 449.64. €
- La fourniture d'un livre des souvenirs avec pilier et plaque/ société SAVIGNAT pour un montant HT de 691.67€
- Des illuminations de Noël reconditionnées / société CITEOS / pour un montant HT de 680€

Après examen de ceux-ci, le conseil municipal décide de valider ces achats.

**Choix du financeur (prêt salle des fêtes)****04-090616**

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de contracter un emprunt supérieur à 200 000€ pour financer la rénovation et extension de la salle des fêtes ; celui-ci décide de demander à divers organismes prêteurs.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre et des conditions générales des prêts, la commune de Bannegon :

- décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de la somme de 200 000 EUROS , destiné à financer cet investissement, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, dont le remboursement s'effectuera trimestriellement en quinze années à partir du 15 septembre 2016 au taux actuariel fixe de 1.08 % - amortissement constant sur le capital- base de calcul 30/360- échéances dégressives. La commission d'engagement s'élève à 150€
- Prend l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

A l'unanimité, le conseil municipal confère toute délégation au Maire pour procéder à la réalisation de l'emprunt destiné au financement de cet investissement, au choix du prêteur, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de procéder à la décision modificative suivante :

| article                                | Dépenses fonctionnement | Dépenses investissement | Recettes fonctionnement | Recettes investissement |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 66111 (intérêts réglés à l'échéance)   | 540.00€                 |                         |                         |                         |
| 6419 (remboursements sur rémunération) |                         |                         | 540.00€                 |                         |
| 1641 (emprunts en euro)                |                         | 3 334.00€               |                         |                         |
| 1321(subventions Etat)                 |                         |                         |                         | - 142 000.00€           |
| 1641 (emprunt reçu)                    |                         |                         |                         | 200 000.00€             |
| 1323 (subvention département)          |                         |                         |                         | - 54 666.00€            |

Après avoir pris connaissance de l'articulation des écritures et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

**Le maire donne lecture des courriers recus, émanant de :**

- Famille De Bonneval pour remercier la commune suite au décès de Philippe De Bonneval.
- L'AFMD 18 pour remercier du prêt de la salle des fêtes à l'occasion de l'exposition sur la déportation.
- M. Meignier concernant les bruits de voisinage, le faucardage aux Ampolies et le retrait de la porte de la boîte postale.
- M. Jacques DUMAY pour proposer à la commune l'achat de parcelles de terrain. Le conseil municipal charge le maire de se renseigner sur le sujet.

**Questions diverses**

- + organisation du 14 juillet :
  - o extinction de l'éclairage public dans le bas du bourg de 22h15 à 23h15.
- + Evolution des dossiers salle des fêtes, hangar communal
  - o Le maire évoque les contraintes liées à la construction de ces 2 bâtiments :
    - pour la salle des fêtes : une baisse des subventions prévues mais la poursuite du projet par le lancement des appels d'offres prochainement.
    - concernant le hangar communal, le maire donne lecture du courrier reçu de l'architecte des Bâtiments de France dans lequel celui-ci motive son opposition au projet en l'état. Devant son intransigeance, la commune est contrainte d'annuler le permis de construire déposé.
- + Dossiers Ecole, centre de secours
  - o Le maire aborde la pérennité de ces 2 institutions sur la commune et rappelle qu'elles sont en danger si de nouveaux candidats ne viennent grossir leur rang.
- + Projet périmètre du château
  - o le maire présente la proposition de l'architecte des bâtiments de France pour réduire le périmètre des monuments historiques sur la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- + Convention avec la banque alimentaire
  - o une convention doit être signée avec la BA pour poursuivre la distribution de denrées aux ayants-droits. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- ✚ Rapport du radar pédagogique
  - Le maire présente les chiffres relevés dans la commune (le bourg et au Rhimbé) entre le 05 et 26 avril 2016 et souligne que 58.15% des usagers sont en infraction de vitesse dans le bourg et le Rhimbé.
- ✚ Marché du dimanche matin : un nouveau charcutier est attendu.
- ✚ Embauche de M. Patrice LAVILLE en contrat aidé d'un an depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.
- ✚ Inondation route au Petit Vernais
  - Le maire expose que les consorts Benon/Mina ont bouché le fossé où s'écoulait le trop-plein qui provenait de la mare. Devant son refus de déboucher le tuyau afin d'endiguer les inondations, un huissier est venu et a établi un constat. A la suite de quoi, une conciliation a eu lieu avec les propriétaires de la mare et les choses sont rentrées dans l'ordre.
- ✚ Recensement en 2017
  - Du 19/01 au 18/02/2017 : un agent recenseur va être recherché.

### Tour de Table

- ↪ Philippe ANDRE : la population est invitée à donner une adresse mail valide pour que la mairie puisse communiquer plus efficacement avec ses administrés.
- ↪ Michel RAMEAU sollicite une réunion de la commission des chemins.
- ↪ Gérard CHARPY : le passage du gros camion des ordures ménagères détériore le chemin du Four.
- ↪ Serge MORAT : la base aérienne d'Avord recrute et forme des jeunes en difficulté.

### Petite information

Lundi 13 juin 18h00 : remise du permis piétons aux élèves de Bannegon (salle des fêtes).  
La séance est clôturée à 22h30

Le Maire,  
Claude DESOBLIN

Le secrétaire  
Philippe ANDRE

|                          |                       |                        |   |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|---|
| <b>Claude DESOBLIN</b>   | <b>Philippe ANDRE</b> | <b>Jérôme BILBEAU</b>  | <b>Serge MORAT</b>                        |
| <b>Laurent CORDEBOIS</b> | <b>Gérard CHARPY</b>  | <b>Madeleine Malin</b> | <b>Bénédicte Bonnet</b><br><b>ABSENTE</b> |
| <b>Valérie CAMPOS</b>    | <b>Michel RAMEAU</b>  |                        |   |